

## Composition de La Commission Régionale d'Arbitrage. De Bretagne.

- La Commission Régionale d'Arbitrage est constituée conformément aux articles concernés des Statuts et du Règlement Intérieur de la Ligue de BRETAGNE de Voile. Son renouvellement suit l'assemblée générale électorale de la Ligue.
- Hors ses liens fonctionnels avec la Commission Centrale d'Arbitrage de la FFVoile, elle est rattachée directement au Comité Directeur de la Ligue. La Commission Régionale d'Arbitrage reçoit de ce dernier les délégations des pouvoirs et missions définies dans son Règlement Intérieur.
- Son Président est proposé par le Président de la Ligue au Comité Directeur qui le désigne.
- La Commission Régionale d'Arbitrage comprend au moins un membre du Comité Directeur de la Ligue
- La Commission Régionale d'Arbitrage est composée de représentants des CDA, des CDV composant la Ligue.
- Tous les membres de la Commission Régionale d'Arbitrage doivent être des arbitres nationaux ou régionaux en activité possédant une bonne expérience dans leur domaine d'action.

### Membres 2005-2008 :

Bréhier Patrick, Courty Jean-Yves, Fabry Jean-Louis, Hério Jean-Paul, Journe Jean, Le Breton Bruno, Logette Jean-Claude (Président), Martin Annick, Richomme Bernard, Vallégant Jean-Paul.

*Ligue de Bretagne de Voile ; Commission Régionale d'Arbitrage ; Espace JO ANCEL,  
1 Rue de Kerbriant. 29200 BREST ; Tél : 02 98 02 49 67 ; Fax : 02 98 02 83 40.  
Jean-Claude LOGETTE ; E-mail = jean-claude.logette@orange.fr ; Tél : 09 63 25 08 50.  
Serveur Internet ligue : <http://voile-bretagne.com/>*

MaJ du 10.10.07